

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.24PR
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr. 1'700'000.--
pour la réalisation de la route de contournement
et les ressources en personnel y relatif pour 2014 -2015**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 2 septembre 2013.

Elle était composée de Madame Anne Gander, de Messieurs Thomas Jenni (premier membre, rapporteur de majorité), Daniel Cochand, Pierre Dessemontet, Nicolas Durussel, Walter Müller, Vassilis Venizelos et de la soussignée, Pierrette Roulet-Grin (rapp.de minorité)

La délégation municipale était composée de MM. Daniel Von Siebenthal, syndic, Marc-André Burkhard, municipal STE, de MM. Sandro Rosselet, chef STE, et de MM Vincent Nicolet et John Aubert. Nous les remercions pour les précisions apportées au dossier.

1. Préambule

Suite à l'adoption par l'électorat yverdonnois – le 25 novembre 2012 - de l'initiative populaire demandant la réalisation d'une route communale de contournement limitée à 50 km/h.au sud-ouest de la ville, la Municipalité a désigné début mars 2013 un Comité de pilotage de quatre municipaux présidé par M. le Syndic, et parallèlement désigné un service pilote – le Service des Travaux et de l'Environnement - pour mener à bien la réalisation de la route demandée par les Yverdonnois. Le 19 juillet 2013, la Municipalité a rédigé le préavis qui est soumis ce jour au Conseil communal et fixé la date de la séance de commission au 2 septembre 2013. En synthèse et en titre, l'Exécutif communal sollicite un crédit pour étudier la réalisation de cette route de contournement, plus particulièrement pour engager le personnel nécessaire à cette étude à réaliser en 2014-2015.

2. Contexte du projet

Chacun le sait, l'idée de contourner les zones habitées de la périphérie sud-ouest de la ville d'Yverdon-les-Bains n'est pas nouvelle. Il s'agit d'un projet en attente depuis plus de vingt ans qui veut soulager de la circulation les quartiers sud-ouest de la ville au moyen d'une route ayant fonction de distributrice (avec pénétrantes en peigne). Ce projet a séduit plusieurs municipalités successives, de quelque sensibilité politique qu'elles soient, la solution ayant l'avantage de faire passer le trafic de transit hors des quartiers, notamment quand ceux-ci comprennent des établissements scolaires. L'actuel plan directeur communal d'Yverdon-les-Bains - datant de 1994 et toujours en vigueur – a inscrit cette option dans son schéma des circulations, en en faisant l'axe principal Sud-Ouest, avec fonction de desserte des quartiers limitrophes. Le projet d'agglomération AGGLO-Y a repris -dès 2008- cette option dans ses schémas de circulation (mesures 31 et 32).

Un tronçon de cette « collectrice » - tronçon appelé « avenue des Trois-Lacs » depuis les années 2000, va de l'Avenue des Sciences (Parc technologique) et la chaussée de Treycovagnes, par l'avenue Kiener. Les oppositions déposées contre ce tronçon lors de la sortie du plan d'affectation « Collectrice Sud » ont été successivement levées par le Tribunal administratif vaudois puis par le Tribunal fédéral. L'Etat de Vaud a ainsi pu valider le 19 août 2011 ce plan d'affectation fixant la limite des constructions entre Parc technologique et chaussée de Treycovagnes, réservant ainsi une bande inconstructible d'environ 20 mètres de large.

On remarquera au passage que peu de villes de l'importance de celle d'Yverdon-les-Bains peuvent se targuer d'avoir à disposition en périphérie un tracé officiellement disponible pour une future voie de circulation. De plus, le dit tronçon est situé à 95 % sur propriété communale, à l'exception de la traversée de la parcelle d'un agriculteur-propriétaire qui s'est approché plusieurs fois de la Municipalité ces derniers temps : celui-ci souhaite en effet vendre son terrain pour qu'il soit affecté à un usage plus cohérent par rapport aux quartiers d'habitations entre lesquels ses bâtiments sont enserrés, un vœu qu'il a exprimé personnellement et publiquement lors d'une séance d'information sur la route de contournement.

3. Un crédit pertinent, utile à plusieurs projets différents

Il est bon de se rappeler que la Ville d'Yverdon s'est déjà avancée dans ce projet de route de contournement. Il y a quelques années, par crédits successifs en vue de la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs – près de 2 millions de fr des deniers des Yverdonnois ont été investis dans la réalisation de deux giratoires sur le PST, entre la voie CFF et l'avenue des Sciences, ainsi que dans des études régulièrement réactualisées du passage sous la voie CFF et du tronçon situé entre ch.des Roseyres et ch.de Graveline. Parallèlement - à l'autre extrémité de l'avenue des Trois-Lacs - le pont Kiener a été renforcé et adapté aux charges des véhicules lourds actuels, et cela même si l'avenue du même nom aura logiquement une autre destination que celle de contournement, une fois l'urbanisation du quartier des Parties terminée.

Le mois dernier, le Conseil communal a accepté facilement la réalisation de l'accès tant attendu au Centre sportif des Isles. Il a accepté de formater le fond de la route de telle manière qu'il puisse jouer le rôle de premier tronçon de la route de contournement, un tronçon déjà étudié, prêt à être réalisé. Devrait suivre logiquement, le tronçon où les études sont déjà avancées, soit Graveline – Parc technologique avec son passage sous-voie CFF et sa trémie. Cette seconde phase offrira une ouverture garante d'une meilleure accessibilité de la ville depuis la route de Lausanne et de la jonction autoroutière Yverdon-Sud, un secteur qu'on sait affligé de bouchons dangereux et persistants aux heures pendulaires. Sollicitée par une partie de ce Conseil, l'ouverture à la circulation générale – annoncée pour 2014 – du chemin et du pont de la Chèvre ajoutera à ce désengorgement, déchargeant parallèlement route de Lausanne et avenue des Bains d'une partie d'une circulation inadéquate.

Comme le dit la Municipalité dans son préavis, il est possible aujourd'hui d'entreprendre les travaux de construction entre Moulins et Graveline, tout en réactualisant l'étude de Graveline - Parc technologique. Simultanément, le Service URBAT de la Commune d'Yverdon et les propriétaires privés des parcelles « Les Parties » - situées entre avenue Kiener et autoroute – peuvent avancer dans les négociations utiles à la nouvelle affectation de leurs parcelles respectives. Cette démarche - née bien avant que ne soit lancée et votée l'initiative demandant la route de contournement – a fait émerger la volonté municipale de localiser aux « Parties » le Service des Travaux et de l'Environnement, celui des Energies, mais aussi les installations des transports publics Travys et Car postal. Ceci obligera l'Exécutif à prévoir un accès d'importance à ce nouveau quartier, vu notamment le nombre de mouvements de circulation de véhicules lourds qu'on peut y attendre. Notons aussi que le départ de ces services communaux du centre ville est une condition sine qua non pour pouvoir disposer de l'espace permettant de réaliser le nouveau quartier Gare-Lac, secteur Ancien-Stand.

Enfin l'urbanisation du secteur Chamard-Châtelard – situé au nord de la chaussée de Treycovagnes- discutée actuellement par la Municipalité avec ses communes partenaires d'AGGLO-Y, devra elle aussi comprendre

une route de desserte hors quartiers d'habitation, avec une voie de circulation liant la périphérie ouest à la route Ste-Croix et à sa jonction autoroutière d'Yverdon-Ouest, ce qui aurait pour effet bénéfique de soulager une autre entrée de la ville, l'avenue de Grandson.

C'est dire si on n'en est plus aujourd'hui à la « Collectrice Sud » des années 90 mais bien à la mise en œuvre d'une route reprenant des mesures du projet AGGLO-Y : issue de la volonté populaire – on se réjouit que la volonté de créer cette route de contournement soit cohérente avec au moins quatre importants projets voulus par la Municipalité, soit

- une meilleure sécurisation de la circulation dans le secteur Yverdon-Sud et sa jonction autoroutière,
- une desserte routière digne de ce nom au Centre sportif des Isles,
- une route d'accès adaptée au futur secteur d'activités « Les Parties »,
- une liaison adéquate de la future zone urbanisée intercommunale « Chamard-Châtelard » avec la ville-centre depuis la jonction autoroutière d'Yverdon-Ouest

Il est donc pertinent de dégager aujourd'hui -de manière globale- des moyens et des compétences permettant d'étudier et de réaliser et par étape cet important « axe structurant » comme le dénomme le préavis municipal.

4. Financement

Sur la valeur d'une pleine page de son préavis (pages 8 et 9) – sous le titre « Impact sur les finances communales » - l'Exécutif évoque « les décisions douloureuses » qu'elle doit prendre suite à l'adoption de l'initiative « Stop aux bouchons ».

La minorité de la Commission s'étonne de la culpabilisation déplacée qu'adresse la Municipalité à l'électeur yverdonnois en évoquant une dépense de 50 millions de fr qu'impliquerait le vote du 25 novembre 2012. Comme on l'a vu plus avant, la réalisation de cette voie continue de circulation entre Yverdon-Sud et Yverdon-Ouest est cohérente avec tous les grands projets municipaux à l'étude de ce côté-ci de la ville, qu'ils soient réalisés ou à venir.

De plus et jusqu'à nouvel avis, dans notre système démocratique, le peuple est souverain et son vote fait loi : qu'une municipalité doive revoir ses priorités suite à un scrutin populaire demandant la réalisation d'un projet n'est que normalité dans ce cadre. Dans le cas présent, on constate que la population a fait sienne l'idée d'une route ...qui n'a jamais été réalisée - malgré les plans adoptés, malgré les crédits d'études accordés, malgré les travaux préparatoires exécutés, et malgré les feux verts régulièrement donnés par les conseils communaux, les tribunaux et l'Etat de Vaud.

Par ailleurs, s'il est grandement souhaitable que l'organe délibérant soit tenu au courant de l'évolution des finances communales, ce n'est pas par le biais d'une demande de crédit résultant d'un investissement clairement demandé par l'électeur que ce message doit passer. Une analyse globale des perspectives financières - avec priorités dégagées par l' Exécutif communal – a par contre toute son opportunité dans une communication municipale étayée accompagnant un plan réactualisé des investissements. On notera que le dernier plan des investissements (document qui n'a pas à être adopté par le Conseil communal) date de novembre 2012, soit de quelques jours avant le scrutin communal sur la route de contournement.

Dans le cas présent, l'analyse des faits et documents démontre que la partie la plus onéreuse de ce nouvel axe structurant ressort des secteurs « Centre » (projet de contournement du quartier «Les Parties », entre Moulins et chaussée de Treycovagnes) et « Ouest » (chaussée de Treycovagnes - Rte de Ste-Croix) soit un total de 2,3 km.

Pour la partie Sud - longue de 1,1 km, le coût du pont et des 500 m utiles à l'accès au Centre Sportif des Isles n'est pas nouveau, puisqu'inscrit dans les plans communaux d'investissements depuis 4 ans. Notons que d'env. 2 mio.de fr au départ, le coût de ce tronçon a quasi triplé depuis. S'y sont en effet successivement

ajoutés des fossés appelés « noues » permettant de récolter les eaux de surface – avec des ouvrages pour les enjamber. Des améliorations ou déplacements de divers réseaux, des allées pour la mobilité douce, des mesures paysagères ont finalement porté les coûts de ce tronçon-là à près de 6 mio.de fr., la voie de circulation elle-même restant devisée à 2 millions. Selon le service pilote – le STE- l'adaptation ultérieure en route de contournement (revêtement bitumeux de l'élargissement pour passage de 30 km/h.à 50 km/h), pouvant se faire avec environ 150'000 fr.. Dans ce secteur, notons aussi que les devis de réalisation du tronçon déjà étudié Graveline - Parc technologique (env. 600 m, avec les ouvrages importants que sont le sous-voie CFF et sa trémie) sont restés stables, soit une quinzaine de millions de fr.

5. Articles 1 et 2 du préavis : avis du service spécialisé de l'Etat de Vaud

Interpellé au sujet des inhabituels articles 1 et 2 de cette demande de crédit d'étude, le SCL (Service des Communes et du Logement) - service de l'Etat de Vaud chargé de surveiller l'activité des communes - a qualifié d' « insolites » les articles 1 et 2 du présent préavis municipal. S'il estime que le dit préavis ne paraît pas contraire aux dispositions légales applicables, il relève

- « **que les articles 1 (ndlr. réflexions et organisation pour la réalisation de la route de contournement) et 2 (ndlr. mesures d'économie financières prises et à venir) ne relèvent pas du Conseil communal, mais exclusivement des compétences de l'Exécutif communal ; le Conseil communal peut en prendre acte ou non, ce qui de toute façon ne créera pas pour lui une quelconque obligation d'accepter ou de refuser d'autres mesures proposées par la Municipalité dans le cadre de la gestion financière de la commune** »,
- « qu'une commission (ou un membre du Conseil) peut proposer de refuser les articles 1 et 2 du préavis municipal »,
- que si les articles 1 et 2 sont refusés, le Conseil peut accepter l'article 3 sous une forme amendée (ajouter obligatoirement le but du crédit d'étude et la destination des moyens octroyés)

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la minorité de la Commission propose au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains :

- de refuser l'article 1 du préavis municipal
- de refuser l'article 2 du préavis municipal
- d'adopter l'article 3 amendé, avec la teneur suivante : « **La Municipalité est autorisée à entreprendre les études pour la réalisation de la route de contournement et à engager pour 2014-2015 le personnel y relatif** »
- d'accepter l'article 4 tel que présenté
- d'accepter l'article 5 tel que présenté

Pour la minorité de la Commission du PR13.24PR

(Daniel Cochand, Nicolas Durussel, Walter Müller, Pierrette Roulet-Grin)

Yverdon-les-Bains, le 22 octobre 2013


P. Roulet-Grin, rapporteur de minorité